



Garde d'enfant suite rupture pacs

Par maman37

Bonjour

je souhaite quitter mon compagnon avec qui je suis pacsée. Nous avons un enfant de 17 mois. Après avoir trouvé un appartement je souhaite partir avec ma fille mais je crains que son père ne me laisse pas faire. Comment faire? je gagne 1300 euros net en CDI et lui beaucoup plus en tant que travailleur indépendant. Y a t'il un risque de ne pas avoir la garde de ma fille d'un point de vue financier?

Merci

Par jury34

Bonjour,

De deux choses l'une, soit vous vous entendez d'un commun accord, soit il faudra saisir le juge aux affaires familiales qui se prononcera sur les droits de garde et les droits de visite et d'hébergement.

Je ne peux pas savoir ce que ce juge décidera... à moins de regarder dans une boule de cristal!

Je me tiens évidemment disponible,

Très cordialement